

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 2 octobre 2012

MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES VICE-PRESIDENTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

DECIDE de modifier l'ordre du tableau des Vice-Présidents et de l'établir de la façon suivante :

- 1^{er} : Claire PASUT
- 2^{ème} : André GARRIGUES
- 3^{ème} : Marie-Françoise BEGHIN
- 4^{ème} : Daniel DESPLAT
- 5^{ème} : Martine TEXEIRA
- 6^{ème} : Jacques LATOUR
- 7^{ème} : Yvon VENTADOUX
- 8^{ème} : Jean-Jacky LARROQUE
- 9^{ème} : Jean-Claude MAXANT
- 10^{ème} : Pierre-Jean FOUGEYROLLAS

REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE en application des dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les fonctions de conseiller communautaire, de Vice-Président et de Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois donnent droit au remboursement des frais nécessités par l'exécution des mandats spéciaux

DECIDE conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, que les dépenses engagées à l'occasion de l'exécution du mandat spécial seront remboursés selon le régime du réel sur présentation d'un état des frais exposés

DIT que la prise en charge des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial ne peut en aucun cas conduire à un remboursement supérieur aux dépenses effectivement engagées

DIT que ces dispositions sont applicables pour toute la durée du mandat électoral en cours

DIT que les crédits nécessaires au remboursement des ces frais seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT DE DEUX AGENTS DU SERVICE URBANISME

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition auprès des services de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Mme Fabienne BOUCHERON, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, à hauteur de 80 % de son temps de travail à partir du 8 octobre 2012 pour une durée de trois ans,

APPROUVE la mise à disposition auprès des services de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Mme Evelyne MICHEL, Ingénieur en chef de classe normale, à hauteur de 15 % de son temps de travail à partir du 8 octobre 2012 pour une durée de trois ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir à cet effet avec la Ville de Villeneuve-sur-Lot,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE LAROQUE TIMBAUT D'UN ADJOINT D'ANIMATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition, auprès des services de la commune de LAROQUE TIMBAUT, de Monsieur Olivier RULLIER, Adjoint d'animation territorial au 3^{ème} échelon, afin d'assurer les missions de surveillance et d'encadrement des enfants des écoles de Laroque Timbaut de 12 h à 13h30, à partir du 8 octobre 2012 pour une durée de trois ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune LAROQUE TIMBAUT,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

REGIME INDEMNITAIRE : INSTAURATION DE LA PRIME DE SUJETIONS SPECIALES DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL DES ADJOINTS DU PATRIMOINE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'instituer, en application du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 et de l'arrêté ministériel du 26 août 2010, la prime de sujétions spéciales de surveillance et d'accueil au bénéfice des fonctionnaires territoriaux appartenant au cadre d'emploi des Adjointes territoriaux du patrimoine,

DIT que les bénéficiaires et les montants individuels seront déterminés par arrêté de Monsieur le Président de la CAGV,

DECIDE que ce régime indemnitaire est applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la CAGV,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

ACCUEIL DE JEUNES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter simultanément, durant toute la durée de son mandat, deux contrats d'apprentissage et de signer les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Préfecture, dès que cela est nécessaire, les agréments permettant la signature de ces contrats,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE (en application des articles 3 alinéas 1 et 2 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984 modifiée)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

AUTORISE Monsieur le Président à procéder, pour la durée de son mandat, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 et article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans la limite des crédits prévus à cet effet, au recrutement d'agents non titulaires sur des emplois budgétaires non permanents de catégorie A, B, C afin de faire face aux accroissements temporaires d'activité ou aux besoins saisonniers,

CHARGE Monsieur le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et de leur profil, dans la limite de l'indice terminal des grades de références,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits, chaque année, au budget de la collectivité.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT SUR DES EMPLOIS PERMANENTS (en application de l'article 3-1 de la Loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter, pour la durée de son mandat, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et rappelées dans l'exposé qui précède,

CHARGE Monsieur le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et de leur profil, dans la limite de l'indice terminal des grades de références,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits, chaque année, au budget de la collectivité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice 2012.

CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les conditions ci-dessus exposées,

DIT que la commission est composée de la façon suivante :

Collège des élus locaux (10 membres titulaires et 10 membres suppléants)

Titulaires

- André GARRIGUES
- Bernard ALAJOUANINE
- Karine LAFINESTRE
- Michel VAN BOSSTRAETEN
- Eric HAZIZA
- Jean-Jacky LARROQUE
- Alain CAVALIE
- Christine LAENS
- Gérard REGNIER
- Gilles FERREIRA

Suppléants

- Michel ASPERTI
- Monique GRUELLES
- Marie-Françoise BEGHIN
- Gaston BOSC
- Michel MINGO
- Daniel DESPLAT
- Christian ROUSSEAU
- Vincent LIOT
- France LASFARGUES
- Matthieu FAVRE-FELIX

Collège des représentants d'associations locales

- Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuveois
- Association des Paralysés de France

- La Ligue des Droits de l'Homme
- La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Lot et Garonne
- Union des Associations Sportives Villeneuvoises
- Association Villeneuvoise d'usagers des transports

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LE POLE URBANISME, LE SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES ET LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition à la CAGV par la ville de Villeneuve-sur-Lot à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2012 des équipements informatiques nécessaires à l'exercice de sa compétence «Instruction des autorisations d'urbanisme », à la gestion de son Système d'Informations Géographiques et à la gestion de son service Petite Enfance,

APPROUVE le principe du remboursement par la CAGV à la ville de Villeneuve-sur-Lot des dépenses d'hébergement liées à l'utilisation de ces équipements informatiques,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la Ville de Villeneuve-sur-Lot pour fixer les modalités de cette mise à disposition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la CAGV pour l'exercice 2012.

CONTRAT DE PROJETS TERRITORIAL DU BASSIN FUMELOIS - VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le présent contrat de projets territorial du bassin Fumélois – Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAGV à signer ce contrat.

MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : NOUVELLE DESIGNATION DES DELEGUES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE en qualité de représentants de la CAGV auprès de la Mission Locale :

à l'Assemblée Générale :

- 1 – Patrick CASSANY
- 2 – Jean-Claude MAXANT
- 3 – Maud PAGIN
- 4 – Georges DENYS
- 5 – Yvon VENTADOUX

au Conseil d'Administration :

- 1 – Patrick CASSANY
- 2 – Jean-Claude MAXANT
- 3 – Maud PAGIN
- 4 – Georges DENYS

DESIGNE Jean-Claude MAXANT au sein du Bureau de la Mission Locale en qualité de **représentant du Président de la CAGV** au sein de ce même Bureau.

MAISON DE L'EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMELOIS : NOUVELLE DESIGNATION DES DELEGUES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE - Martine TEXEIRA
- Yvon VENTADOUX
- Jean-Claude MAXANT
- Karine LAFINESTRE

en qualité de membres du collège des élus, étant entendu que **M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, en est membre de droit.**

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES A SAINT-ANTOINE ET ACQUISITION FONCIERE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE la création d'une zone d'activités au lieu-dit « La gougine » à Saint-Antoine de Ficalba,

DECIDE d'acquérir l'ensemble immobilier comprenant les parcelles D 704 et D 257 situées au lieu-dit « La gougine » à Saint-Antoine de Ficalba, d'une contenance totale de 41 849 m² au prix de **3,1064 € le m²**, le montant des compensations respectives s'établissant comme suit :

GFA de Poulvignac (D 704)	84 059 €
GFA Barrois (D 257)	21 127 €
SCEA des coteaux de Saint-Antoine (fermier)	24 814 €

DECIDE de fixer le prix de cette acquisition à la somme de **130 000 €**,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012.

PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE (PFIL) : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION ATTRIBUEE LE 12 04 2012

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de modifier la délibération du 12 avril 2012 relative à l'adhésion de la CAGV à la PFIL,

DECIDE d'octroyer un abondement de 15 000 € à la Plateforme d'Initiative Locale « Lot-et-Garonne Initiatives » celle-ci incluant les frais de fonctionnement de 1 800 €,

DIT que les crédits nécessaires, soit 15 000 €, sont inscrits au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90 du Budget Primitif de l'exercice 2012.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A LA PLATEFORME DE REUSSITE EDUCATIVE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à la Plateforme de Réussite Educative, pour le projet « Parenthèse pour un nouveau départ » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €,

DIT que cette subvention sera inscrite à la 1^{ère} Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2012, au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 523.

AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU RPI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place d'un avenant à la convention initiale signée avec Conseil Général de Lot-et-Garonne pour le financement de l'Accueil Périscolaire Intercommunal du RPI Castilla/La Croix Blanche/Monbalen, cet avenant ayant pour seul objet de repousser la date butoir de fin de projet au 15 mai 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

CONVENTION AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE POUR LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la convention "Pays d'Art et d'Histoire" entre l'Etat et la CAGV,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à l'objet de la présente délibération,

DECIDE de solliciter les subventions auxquelles la CAGV peut prétendre et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents,

DECIDE que dans le cadre de cette convention, la CAGV apportera une participation financière définie à l'annexe 2 de la convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

ACQUISITION DES BATIMENTS SITUES A SAINTE-LIVRADE AU 5 / 7 RUE DE LA DUCHESSE ET 16 / 20 RUE NATIONALE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 voix CONTRE,**

DECIDE d'acquérir à la SCP STUTZ les immeubles cadastrés AM n° 136 situé 5-7 rue de la Duchesse et AM n°135 situé 16-20 rue nationale à Sainte-Livrade-sur-Lot,

DECIDE d'acquérir à la SCP STUTZ le matériel d'exploitation et le mobilier (suivant procès-verbal d'inventaire dressé par Maître MISEREY, en date du 28/12/2009),

FIXE le prix de ces acquisitions à la somme de :

- 200 000 € net vendeur pour les immeubles cités en objet
- 20 000 € HT pour le matériel d'exploitation et le mobilier

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre à disposition les futurs locaux au profit d'associations œuvrant au développement d'un pôle image, et à signer les documents afférents à ces mises à disposition.

ECOLE DE MUSIQUE - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications du règlement intérieur actuel de l'école de musique,

DIT que ces dispositions sont exécutoires à partir de la rentrée de la saison 2012-2013.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PAS A PAS » POUR L'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION AUX ECOLES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder la gratuité totale de l'inscription aux écoles de musique, de danse et d'art, aux personnes, résidant sur la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, en situation de précarité, ainsi qu'à leurs enfants,

DIT que la qualité d'ayant droit ci-dessus définie sera étudiée au cas par cas et attestée par l'association «Pas à Pas» auprès des services de la CAGV,

DIT que ces dispositions sont exécutoires à la rentrée de la saison 2012-2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention liant la CAGV et l'association «Pas à Pas»,

DIT que ce dispositif pourra être reconduit après évaluation de son application.

DEMANDE DE PROROGATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ETUDE PREALABLE A L'OBTENTION DU LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général pour proroger la convention afférente au label Pays d'Art et d'Histoire,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice 2012.

TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE, DE DANSE ET DE L'ECOLE D'ART : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 27 juin 2012

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 112/2012 du 27 juin 2012,

DECIDE de fixer les tarifs de l'école de musique, d'art lyrique et de danse et les tarifs de l'école d'art tels que présentés dans le tableau ci-dessous,

ACCEPTTE le principe de rétroactivité d'application des nouveaux tarifs qui générera le remboursement des familles concernées.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE

CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jardin/ Eveil	60	70	80	90	100
Formation Musicale	65	70	80	90	100
FM/instrument	90	120	155	190	225
2 ^{ème} activité	35	45	60	75	90
Adulte FM	105	145	185	225	265
Adulte FM/instrument	130	170	220	270	325
Danse Initiation	65	70	80	90	100
Danse 1 ^{er} cycle	90	120	155	190	225
Danse 2 nd cycle	130	170	220	270	325
Atelier	25	30	40	50	60
Chant lyrique	130	170	220	270	325
Chœur	25	30	40	50	60
Location Instruments	60	60	60	60	60
Gratuité à partir du 3^{ème} enfant					

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jardin/Eveil	100	110	120	135	150
Formation Musicale	100	120	140	160	180
FM/instrument	225	255	285	320	360
2 ^{ème} activité	90	100	110	125	145
Adulte FM	265	295	335	375	425
Adulte FM/instrument	325	365	405	445	500
Danse Initiation	100	120	140	160	180
Danse 1 ^{er} cycle	225	255	285	320	360

Danse 2 nd cycle	325	365	405	445	500
Atelier	60	65	70	80	95
Chant lyrique	325	365	405	445	500
Chœur	60	65	70	80	95
Location Instruments	60	60	60	60	60

ECOLE D'ART

CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	45	55	65	75	90
Adulte	50	65	80	100	120

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	70	90	120	150	180
Adulte	90	110	150	200	250

PISCINE DE MALBENTRE : ATTRIBUTION DES LOTS N° 1, 13 ET 14

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 voix CONTRE,**

DECIDE d'attribuer les lots 1, 13 et 14 aux entreprises suivantes :

Lot 01 : Démolitions - Fondation - Gros-œuvre : Entreprise DUS sise à Casseneuil pour un montant de 2 350 000,00 € H.T. soit 2 810 600,00 € TTC (deux millions huit cent dix mille euros toutes taxes comprises)

Lot 13 : Equipements de bassin : Entreprise BC INOXEO sise à Châteauneuf-sur-Loire pour un montant de 45 000,00 € H.T. soit 53 820,00 € TTC (cinquante-trois mille huit cent vingt euros toutes taxes comprises)

Lot 14 : Bassin inox : Entreprise BC INOXEO sise à Châteauneuf-sur-Loire pour un montant de 749 000,00 € H.T. soit 895 804,00 € TTC (huit cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre euros toutes taxes comprises).

DIT que le montant total des trois lots retenus s'élève à 3 144 000,00 € HT soit un montant de 3 760 224,00 € TTC (trois millions sept cent soixante mille deux cent vingt-quatre euros toutes taxes comprises),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CAGV pour l'exercice 2012, opération 33, fonction 413, article 2313.

PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENTS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver plan de financement présenté ci-dessous et d'annuler celui approuvé par délibération du 12 avril 2012,

Coût de la prestation € HT : 60 895.00 €

Ressources :

CAGV (30.63 %)	18 650.22 €
ADEME (32.76 %)	19 955.00 €
LEADER (25.98 %)	15 818.55 €
Conseil Général – fonds territoriaux (10.63 %)	6 471.23 €

SOLLICITE des organismes participant à ce plan de financement les subventions correspondantes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012 du budget annexe des transports urbains.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE POUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention portant sur l'organisation transitoire des transports scolaires sur les communes concernées par l'extension du PTU,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention partenariale avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE DE PAUCHOU A SAINTE LIVRADE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de demander à l'Etat une subvention pour le fonctionnement de l'aire des gens du voyage de Pauchou à Sainte-Livrade,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement qui en découlera,

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement de l'aire des gens du voyage de Pauchou sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'UTILISATION DU MELANGE HVP/GASOIL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 voix CONTRE,**

APPROUVE la fourniture, aux services du Conseil Général de Lot-et-Garonne, d'un mélange d'HVP (Huile Végétale Pure) et de Gasoil pour l'alimentation en carburant de certains véhicules de sa flotte automobile,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INFORMATISATION DU PLAN CADASTRAL DES COMMUNES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant n ° 3 à la convention du 17 décembre 1998 concernant l'informatisation du plan cadastral des communes de BIAS, PUJOLS et VILLENEUVE-SUR-LOT visant à intégrer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne à cette convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

EXONERATION DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES DE CERTAINES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer de la Contribution Foncière des Entreprises les entreprises de spectacles vivants situées sur le territoire de la CAGV relevant des catégories suivantes :

- *les théâtres nationaux*
- *les autres théâtres fixes*
- *les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique*
- *les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales*
- *les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les spectacles.*
- *les spectacles musicaux et de variétés*

DECIDE de fixer à 100 % la quotité d'exonération applicable à ce type d'activité.

EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2013

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer, pour l'année 2013, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- | | | |
|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| - SARL MATELEC Service | « Roche » | Allez-et-Cazeneuve |
| - Groupe LGA (Auto carambolage 47) | « Blanchou » | Allez-et-Cazeneuve |
| - Agence Automobile 911(Rodrigues) | « Lasclottes » | Allez-et-Cazeneuve |
| - SCI SCCL (COMIN) | Las Tres Peyres » | Allez-et-Cazeneuve |
| - SCI Bordelais (VILLENEUVE AUTOMOBILE) | 384, avenue de Bordeaux | Bias |

- Centre commercial AUCHAN	« Monplaisir »	Bias
- S.A.S. PIVIDORI	294 avenue de Bordeaux	Bias
- S.I.P. PIVIDORI	258 avenue de Bordeaux	Bias
- BUT	« Fenouillade »	Bias
- La Foir'Fouille	« Lasnauzes Ouest »	Bias
- La Jardinerie de la Plaine	2, Route de la Plaine	Bias
- Sté VETIR (magasin GEMO)	735, Route de Bordeaux	Bias
- S.A. Meubles Bertrand	Parent	Bias
- SCI TER BIAS (GIFI)	Route de Bordeaux	Bias
- SCI des Platanes (DISTRICENTER)	806, avenue de Bordeaux	Bias
- Motoculture MENAUD Bernard	ZA du Mayne	Casseneuil
- Maçonnerie PAULHE Michel	ZA du Mayne	Casseneuil
- SCI MIREILLE (M. ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil
- BETON CHANTIER DU LOT	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- Ets GAUBAN Sables et graviers	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- Ets LOCATLAS	« Plaine de Roc »	Le Lédats
- SYST'AM	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- Ets DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- EURL PUBLITISS	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- M. BERNARD-PEYRAT Guy	Campagnac	Le Lédats
- Groupe LGA	« Lacombe »	Le Lédats
- P.P.I. (COPROMETAL)	« Mau »	Le Lédats
- 3 M C	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
- HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
- Société INTERCARO	« Les 3 Mulets »	Pujols
- Société INTERCARO	5127 - Bourgade	Pujols
- Société INTERCARO	1223 Avenue de St-Antoine	Pujols
- Miroiterie BALL	« Balassou »	Pujols
- VM MATERIAUX	« Côte du Casse »	Pujols
- Ets BELBES	« Giget »	St Antoine de Ficalba
- Ets MASSOU	Le Bourg	St Antoine de Ficalba
- Société DALBY	RN 21	St Antoine de Ficalba
- Garage Jérôme GEORGE	9035, Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- Pépinières GENTIE	« Guide »	Ste-Livrade
- SARL GDV Auto	Rue du tour de ville	Ste-Livrade
- SARL HYDRAUTO'P	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- SCI du Pin	La Capelle - Hauterive	Ste-Livrade
- SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- SA PAULHE	« Grossis »	Ste-Livrade
- SOGEC	Rue des silos	Ste-Livrade
- SCI WILHELM	Zone de « Rossignol »	Ste-Livrade
- SA COELHO	« Labrugne »	Ste-Livrade
- RAYNAL et ROQUELAURE	21, Av. Gaston Carrère	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9006 Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9002 B Place du 8 mai 1945	Ste-Livrade
- EURL BERGONNIE (SCI Carburants)	9035 Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- MONJALES Matériaux	Route de Casseneuil	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Rue Pierre Loti	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Saint-Martin	Ste-Livrade
- SARL GUIDICELLI	Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- Garage MARTY	2, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- INTERMARCHE	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- M. Etienne CAMBOU	22, avenue Bragnaria Arsa	Ste-Livrade
- M. Etienne CAMBOU	1, impasse Abdré Perrier	Ste-Livrade

- SARL Au Plaisir du Passé	« Toulos » - Route Monflanquin	Villeneuve-sur-Lot
- SARL Edijour	1, Place de la Révolution	Villeneuve-sur-Lot
- Garage HONDA	1, Avenue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- Ebénisterie AMERICI	29 et 42 Rue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SA GRAMOI INTERMARCHÉ	« Le Radail » Route d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF bis)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de Lyes	21 bis, rue de Lyes	Villeneuve-sur-Lot
- SCI de l'Insula (FRANCO)	68 avenue de Fumel	Villeneuve-sur-Lot
- SCI GASCOU	Las Boulbènes	Villeneuve-sur-Lot
- CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SARL VILLOT (magasin NOZ)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- SCI La Salanquette (ABITA)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
- CAMBOU Jean-Pierre	9003 Las Piétat – Rte de Paris	Villeneuve-sur-Lot
- SCI Plaisancière	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot
- SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	621, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
- SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9007, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
- SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	5038, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot
- SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9005, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot
- SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9018, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve-sur-Lot

NUMERISATION DE LA CABINE DE PROJECTION DU CINEMA L'UTOPIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

DECIDE la mise en œuvre de l'équipement numérique de la cabine de projection de la grande salle de cinéma de L'utopie,

APPROUVE le plan de financement du projet présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Equipement de projection			<i>montants éligibles</i>	
Projecteur numérique, serveur, piedestal, kit TMS, Installation	50 000,00	Conseil Régional (30% du montant éligible)		21 063,00
Librairie	7 000,00	<i>total équipement - extension de garantie =</i>	<i>70 210,00</i>	
Scaler	2 500,00	Centre national du cinéma		41 850,00
Routeur	550,00	<i>montant éligible (total équipement - consommables 3D)</i>	<i>69 850,00</i>	
Kit 3D (équipement = 3800 € / consommables= 6360 €)	10 160,00	<i>déduit de la subvention CR</i>	<i>21 015,00</i>	
Extension de garantie	6 000,00	<i>déduit d'une part CAGV (10% de la somme éligible)</i>	<i>6 985,00</i>	
Total	76 210,00			
		Conseil général		3 000,00
		25% des aménagements		
Cabine de projection		CAGV		22 297,00
Climatisation	8 000,00			
Câblage	4 000,00			

Agrandissement du hublot de projection					
Total	12 000,00				
TOTAUX	88 210,00				88 210,00

DECIDE de solliciter les subventions auxquelles la CAGV peut prétendre dans le cadre de ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette démarche,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à la première Décision Modificative du budget en cours (DM 1).

DECISION MODIFICATIVE N° 1

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 abstentions,**

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessous présentés

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
20/95/2031	Frais d'étude (Siège OTGV)	-110 000,00
20/020/2033	Frais d'insertion	7 241,00
total chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"		-102 759,00
21/822/21751	Réseaux de voirie	100 000,00
21/020/2188	Autres immobilisations corporelles	-37 697,00
21/314/2188	Autres immobilisations corporelles (équipement numérique cinéma)	103 110,00
total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		165 413,00
23/822/2317	Immobilisations corporelles mises à disposition (rue Pascalet à Casseneuil)	-100 000,00
23/95/2313	Constructions (siège OTGV)	110 000,93
23/822/2317	Immobilisations corporelles mises à disposition (Voirie)	-59 000,00
total chapitre 23 "Immobilisations en cours"		-48 999,07
040/01/13912	Régions	133,59
040/01/13913	Départements	71 738,46
040/01/13918	Autres	2 814,41
total chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		74 686,46
041/01/2313	Constructions	70 000,61
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		70 000,61
Total des dépenses d'investissement		158 342,00

Recettes (chap-art-fct)		
13/314/1311	Etat et établissements nationaux (Centre National du Cinéma)	41 850,00
13/314/1312	Régions (cinéma)	21 063,00
13/314/1313	Départements (cinéma)	2 500,00
Chapitre 13 "subventions d'investissement"		65 413,00
040/01/28158	Autres installations, matériel et outillage technique	4 934,00
040/01/28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 367,00
040/01/28188	Autres immobilisations corporelles	7 670,89
040/01/28135	Installations générales, agencements, aménagements	3 378,00
040/01/28188	Autres immobilisations corporelles	1 578,50
Chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		22 928,39
041/01/238	Avances versées sur commandes immo. Corp.	70 000,61
total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		70 000,61
Total des recettes d'investissement		158 342,00

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
012/822/64111	Rémunérations personnel titulaire	40 000,00
012/812/64131	Rémunérations personnel non titulaire	40 000,00
012/812/6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 023,61
total chapitre 012 "Charges de personnel"		106 023,61
65/311/6574	Subvention de fonctionnement aux associations (Ecole de musique de Laroque)	2 000,00
65/314/6574	Subvention de fonctionnement aux associations (Ecran Livradais)	5 000,00
65/523/6575	Subvention de fonctionnement aux associations (Plateforme réussite éducative)	2 000,00
total chapitre 65 "Autres charges de gestion"		9 000,00
042/01/6811	DAP - Immo corporelles et incorporelles	4 956,50
042/01/6811	DAP - Immo corporelles et incorporelles	17 971,89
Chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		22 928,39
Total des dépenses de fonctionnement		137 952,00

Recettes (chap-art-fct)		
73/01/7325	Fonds de péréquation des ressources fiscales	-23 410,00
73/01/73111	Taxes foncières et d'habitation (rôles supplémentaires)	58 595,54
total chapitre 73 "Impôts et taxes"		35 185,54
74/01/74124	Dotations d'intercommunalité	8 080,00
74/311/7473	Départements (école de musique)	20 000,00
total chapitre 74 "Dotations et participations"		28 080,00
042/01/777	Quote part subv d'invest transférable	74 686,46
Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"		74 686,46
Total des recettes de fonctionnement		137 952,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la première décision modificative de l'exercice 2012 (DM 1)

PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

18 Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire

NOM, Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
GROSSENBACHER Frédéric	26.09.1974 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Bareyrot - Allez-et-Cazeneuve (47110)

GROSJEAN Gilles	28.06.1957 à Agen (47000)	Mauriac – Dolmayrac (47110)
LE BOT Sébastien	201.10.1977 à Agen (47000)	Le Gabach - HautePAGE-la-Tour (47340)
DULAURIER Jean-Jacques	22.11.1981 à Agen (47000)	Beljouan – Laroque Timbaut (47340)
MORTERA Josette	24.07.1963 à Monbalen (47340)	Lagarrigue – Monbalen (47340)
BRAIT Daniel	14.03.1962 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Bousquet de Guirod – Pujols (47300)
DOUSSINE Thierry	20.11.1976 à Pau (64000)	Bonnassières – Saint-Robert (47340)
FREON Jean-Claude	05.09.1947 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Maurisquet – Sainte-Colombe (47300)
ROSIER Jean-Eric	21.08.1954 à Bergerac (24100)	« Le Pigou » - Saint-Germain – Villeneuve-sur-Lot (47300)
BAYSSIE Alain	30.10.1948 à Cassignas (47340)	Siman Haut – Cassignas (47340)
MARILLET Franck	21.06.1969 à Bourg en Bresse (01000)	Regnié – Fongrave (47260)
BERTRAND Francis	02.08.1949 à Monclar d’Agenais (47380)	36 route Paris-Barèges – St-Antoine de Ficalba (47340)
ARTISIE Michel	01.11.1961 à Pujols (47300)	Villes – Pujols (47300)
SAISSET Alain	20.08.1943 à Paris (75010)	rue Paul Froment – Villeneuve-sur-Lot (47300)
BOQUET Laurence	13.10.1965 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	510 av.Serge Dubois – Bias (47300)
VIDAL-GASTAL Laurence	09.08.1969 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Plaine d’Angeros – St-Etienne de Fougères (47380)
MEILLIER Dominique	30.08.1964 à Lévignac de Guyenne (47120)	La Truffe - La Croix Blanche (47340)
CLAVERIE Ingrid	19.03.1972 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Calbiac Bas – Dolmayrac (47110)

2 Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire

NOM, Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
POUSSOU Jean-Louis	11.09.1938 à Le Temple s/Lot (47110)	13 rue de la Briotte - Cancon - (47290)
MARTY Bernadette	29.03.1954 à Astaffort (47220)	La Garenne – Trentels (47140)

18 Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire

NOM, Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
SOUBIROU Bernard	27.06.1944 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	106 rue de la Plaine – Bias (47300)
BUFFERAND Jean-Marie	16.08.1957 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	La Rigale – Casseneuil (47440)

RIVIERE Didier	21.08.1964 à Agen (47000)	Saint-Georges – Castella (47340)
VICTOR Didier	27.04.1963 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Peyrebrune – Fongrave (47260)
OLLIER Daniel	01.10.1947 à Aubenas (07200)	284 rte de Lacaussade - La Croix Blanche (47340)
CAPOU Gérard	02.08.1935 à Le Lédats (47300)	Brugaud - Le Lédats (47300)
DELMAS Laurent	22.11.1973 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Péchon – St-Antoine de Ficalba (47340)
CHARLET Frédéric	20.05.1967 Douala (Cameroun)	Pradel – St-Etienne de Fougères (47380)
GOULINAT Pierre	07.01.1953 à St-Etienne de Fougères (47380)	Janonnègre - Ste-Livrade (47110)
FLORENTY Raymond	25.07.1955 à Bias (47300)	Mataly - Allez-et-Cazeneuve (47110)
EYMA Jean-Claude	12.10.1959 à Villeneuve-sur-Lot (47300)	Larive – Casseneuil (47440)
SIMONET Didier	21.01.1958 à Tournon d’Agenais (47370)	Tuque de Gral – Castella (47340)
JACQUARD Mireille	23.02.1946 à Charenton le Pont (94220)	Pièces d’Hauteffage - Hauteffage-la-Tour (47340)
PINARELLO Angel	16.08.1942 à Monbardon (32420)	27, av. du Périgord – Laroque Timbaut (47340)
QUEILLE René	22.06.1938 à Le Lédats (47300)	Bornac – Le Lédats (47300)
ESPAGNAC Claude	06.09.1958 à Casseneuil (47440)	Gascon – Monbalen (47340)
GRUELLES Albert	05.09.1935 à Pujols (47300)	Lamothe - Sainte-Colombe (47300)
PEREUIL Jean-Paul	27.04.1952 à Tonneins (47400)	40 av. Gaston Carrère Ste-Livrade (47110)

2 Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire :

NOM, Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
GALINOU Jacques	25.02.1961 à Casseneuil (47440)	« Poutet » - Pinel-Hauterive (47380)
SAUVAGE Elie	17.11.1937 à Allasac (19240)	« Lacay » - Trentels (47140)

Affiché le 15 octobre 2012

Le Président
Patrick CASSANY